

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUCHAIN
EN DATE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 9 Juin 2023 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 2 Juin 2023.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - Mme BROWERS Any – M. DI PIAZZA Daniel - Mme SALADIN Colette – Mme CARPENTIER Nicolette – M. GLAVIER Eric – M. DA SILVA Emmanuel – M. ANNICHINI Jean-Louis – Mme BOUAOUINA Vanessa - M. LHOMME Jean-Claude – M. HAINAUT Jacques – M. VERLET Jean-Pierre – Mme HAUSSIN Chantal – Mme STAWICKI Rose-Marie – Mme FONTAINE Anne Sophie - M. GLAVIER Florian – M. ASSE Hassan – Mme WACHOWIAK Natacha – M. BODA Luc

Absents ayant donné procuration :

Mme TISON Florelle	à	Mme SALADIN Colette
M. TISON Vincent	à	Mme CARPENTIER Nicolette

Absents : Mme COSTANTINI Maria – M. SANCHEZ Louis – Mme BOILEUX Nathalie – M. NEF Léopold – M. CAPRON Olivier

Membres en exercice : 27 Présents : 20 Quorum : 14 Votants : 22

Secrétaire : Colette SALADIN

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la réunion du 27 Mars 2023
2. DBM n°1
3. Demandes de subvention « Fonds vert 2023 »
4. Cotisation 2023 – Association pour la mise en valeur des espaces fortifiés
5. Indemnité pour le jury de l'école de musique
6. Subvention aux associations 2023
7. Personnel communal – Modification de l'organigramme
8. Recrutement de contrats PEC
9. Convention CDG 59 – conseil et assistance chômage
10. Vente d'un terrain route de Marquette
11. Vente de l'habitation 82 rue de l'Ostrevant

12.Jury criminel 2024

13.Sénatoriales 2023 – Désignation des délégués

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Colette SALADIN comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 MARS 2023

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 00 voix Contre, 02 Abstentions et 20 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

2- DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Vu le budget primitif 2023,

Vu la nécessité de revoir à la baisse les crédits au compte 1068 (régularisation de la reprise d'amortissement) pour un montant de 2 266,67 €,

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser les virements de crédit repris ci-dessous :

- C/1068 – 01 Excédents de fonctionnement capitalisés - 2 266.67
- C/2312 – 511 Agencement et aménagement de terrains - 2 266.67

Il est passé au vote.

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

3- DEMANDES DE SUBVENTION « FONDS VERT 2023 »

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Dans cette perspective, quatorze types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- le renforcement de la performance environnementale
- l'adaptation des territoires au changement climatique
- l'amélioration du cadre de vie

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter l'Etat pour l'attribution de subventions « Fonds vert » portant sur les projets suivants :
 - Rénovation énergétique des bâtiments communaux (Centre médico-social, cantine scolaire, école primaire Jan Zay, bibliothèque municipale, salles communales d'activités et Mairie)
 - Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants

Il est passé au vote.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

4- COTISATION 2023 – ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES FORTIFIÉS

La Commune de Bouchain est adhérente à l'association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la Région Nord – Pas de Calais.

Le montant de la cotisation pour cette année s'élève à 1 000 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter le versement de la cotisation 2023 à l'association pour la mise en valeur des espaces fortifiés

Il est passé au vote.

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

5- INDEMNITÉ POUR LE JURY DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique de Bouchain organise, durant le mois de juin, un examen de fin d'année scolaire pour l'ensemble de ses élèves.

En application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010, il convient de verser aux examinateurs une indemnité horaire de vacation de 22,22 €.

La vacation globale des examinateurs d'une durée totale de 28 heures sera de 622,16 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider le versement de cette indemnité aux examinateurs de l'école de musique.

Il est passé au vote.

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric GLAVIER, Adjoint.

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Vu le budget primitif 2023,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2023 octroyant les subventions aux associations,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

- Association Sportive de l'Ostrevant - FUTSAL 1 500,00 €
- Etoile Sportive Bouchinoise 10 000,00 €

Il est passé au vote.

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

7- PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité,

Vu le départ en retraite de deux enseignants de l'école de musique,

Considérant qu'il convient de les remplacer pour la rentrée de septembre,

Il est demandé au Conseil Municipal de créer :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 10h30 hebdomadaires
– spécialité Guitare
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 5h00 hebdomadaires
– spécialité Synthétiseur
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 6h00 hebdomadaires
– spécialité Percussions

Il est passé au vote.

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

8- PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE CONTRATS P.E.C.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer 3 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Un contrat PEC (Service technique) – 35h hebdomadaires – durée de 1 an
 - Un contrat PEC (Service technique) – 35h hebdomadaires – durée de 7 mois
 - Un contrat PEC (Service Entretien - Cantine) – 35h hebdomadaires – durée de 1 an
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les personnes recrutées

Il est passé au vote.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

9- CONVENTION CDG 59 – CONSEIL ET ASSISTANCE CHÔMAGE

En cas de perte involontaire d'emploi et en application de l'article L 5424-1 du code du travail, les agents employés par les collectivités bénéficient d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Afin de nous accompagner dans le calcul des droits aux allocations chômage et dans le suivi du dossier des agents concernés, le CDG 59 nous propose d'adhérer à la prestation chômage.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec le CDG 59

Il est passé au vote.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

10- VENTE D'UN TERRAIN – ROUTE DE MARQUETTE

Vu l'estimation des Domaines du 07 février 2023 fixant à 3 500.00 € avec une marge de négociation de 10%, la valeur vénale d'une parcelle d'environ 350 m2 en état d'espace vert (Parcelle D 1670p),

Vu les frais de géomètre s'élevant à 936.00 € TTC,

Vu la proposition d'achat de Monsieur et Madame Pascal MAIRESSE, Gérants du garage de l'Ostrevant à Bouchain,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente de ce terrain à Monsieur et Madame Pascal MAIRESSE moyennant un prix de 4 436.00 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

11- VENTE DE L'HABITATION – 82 RUE DE L'OSTREVANT

Vu l'estimation des Domaines du 17 Mai 2022 fixant à 116 000 € avec une marge de négociation de 10%, la valeur vénale de l'habitation sise 82 rue de l'Ostrevant (Parcelles B 712 et 976),

Vu la proposition d'achat de Monsieur Simon BAILLON demeurant à BELLAING, 31 rue Jean Jaurès,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente de ce bien à Monsieur Simon BAILLON moyennant un prix de 116 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

12- JURY CRIMINEL 2024

Monsieur Le Préfet du Nord nous a transmis l'arrêté de répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2024.

Conformément aux articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale, il s'agit, en vue de constituer cette liste de procéder publiquement à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé dans l'arrêté, soit $3 \times 3 = 9$ jurés. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année 2024 et les personnes ayant siégé en qualité de juré pendant les années 2018 à 2022 et le premier trimestre 2023.

La loi n'a pas précisé les modalités de tirage au sort. Celles-ci peuvent donc varier suivant les initiatives ou possibilités locales.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'établir la liste du jury criminel pour l'année 2024

Madame Any BROWERS et Monsieur Florian GLAVIER procèdent au tirage au sort à partir de la liste électorale :

1. M. TISON Sébastien – 214 rue du Hainaut
2. Mme NEVEUX – HAUSSIN Audrey – 164 rue des Frères Régnier
3. Mme BASUYAUX – BRIFFOTEUX Monique – 115 Cité Vauban allée A
4. Mme CANY – SOYEZ Maryvonne – 241 rue Louis Pasteur
5. M. DENTZ Eric – 867 rue des Frères Régnier
6. M. MARTIN Mickaël – 40 rue Léon Piérard
7. M. BEAUDELLOT Aurélien – 96 rue Jules Mousseron
8. M. ROUSSEAU Sébastien – 195 rue du Hainaut
9. Mme STRZERZYNSKI – DA SILVA ALMEIDA Léa – 74 rue de la Gare

13- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le Décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Considérant qu'il sera procédé à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que chaque liste de candidats, complète ou incomplète, est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Il est procédé à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

Composition du bureau

Président : Ludovic ZIENTEK

Secrétaire : Colette SALADIN

Membres du bureau : Any BROWERS – Jacques HAINAUT – Anne Sophie FONTAINE – Florian GLAVIER

Sont candidats

BOUCHAIN, ENSEMBLE CONTINUONS

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| 1- ZIENTEK Ludovic | 10- HAUSSIN Chantal |
| 2- BROWERS Any | 11- VERLET Jean Pierre |
| 3- BROUTA Luc | 12- FONTAINE Anne Sophie |
| 4- SALADIN Colette | 13- ANNICHINI Jean Louis |
| 5- DI PIAZZA Daniel | 14- STAWICKI Rose Marie |
| 6- CARPENTIER Nicolette | 15- HAINAUT Jacques |
| 7- GLAVIER Eric | 16- TISON Florelle |
| 8- BOUAOUINA Vanessa | 17- GLAVIER Florian |
| 9- DA SILVA Emmanuel | |

Nombre de votants : 22

Votes blancs : 02

Exprimés : 20

Ont obtenu :

Bouchain Ensemble Continuons : 20 voix

Sont élus :

Délégués titulaires

ZIENTEK Ludovic
BROWERS Any
BROUTA Luc
SALADIN Colette
DI PIAZZA Daniel
CARPENTIER Nicolette
GLAVIER Eric
BOUAOUINA Vanessa
DA SILVA Emmanuel
HAUSSIN Chantal
VERLET Jean Pierre
FONTAINE Anne Sophie
ANNICHINI Jean Louis
STAWICKI Rose Marie
HAINAUT Jacques

Délégués suppléants

TISON Florelle
GLAVIER Florian

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La Secrétaire
Colette SALADIN

Le Maire
Ludovic ZIENTEK